

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2015**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Objet n° 1 : BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ANNEE 2015.

Délibération n° DE_2015_054

Le budget primitif de la commune est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents et du membre représenté (11 pour, 0 contre, 0 abstention)**.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 352 449,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 153 300,00 €.
Charges de personnel, frais assimilés (012) : 113 700,00 €.
Atténuations de produit (014) : 2 000,00 €.
Autres charges de gestion courante (65) : 36 814,00 €.
Charges financières (66) : 5 900,00 €.
Charges exceptionnelles (67) : 0,00 €.
Virement à la section d'investissement (023) : 36 716,00 €.
Opération d'ordre de transfert entre sections (042) : 4 019,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Produits des services, domaine et ventes divers (70) : 28 455,00 €.
Impôts et taxes (73) : 104 748,00 €.
Dotations et participations (74) : 120 346,00 €.
Autres produits de gestion courante (75) : 8 284,00 €.
Produits exceptionnels (77) : 19 954,00 €.
Excédent fonctionnement reporté (002) : 70 662,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 396 439,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Immobilisations corporelles (21) : 6 131,00 €
Opérations d'équipement (20 21 23) : 366 327,00 €.
Emprunts et dettes assimilées (16) : 22 500,00 €.
Autres immobilisations financières (27) : 0,00 €
Opérations patrimoniales (041) : 1 481,00 €.
Déficit investissement reporté (001) : 0,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Dotations, fonds divers et réserves (10) hors 1068 : 65 938,00 €.
Subventions d'investissement (13) hors 138 : 224 000,00 €.
Emprunts et dettes assimilés (16) hors 165 : 0,00 €.
Produits des cessions d'immobilisations (024) : 500,00 €.
Virement de la section de fonctionnement (021) : 36 716,00 €.
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 23 463,00 €.
Opération d'ordre de transfert entre sections (040) : 4 019,00 €.
Opérations patrimoniales (041) : 1 481,00 €
Excédent d'investissement reporté (001) : 40 322,00 €.

Objet n° 2 : BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU ANNEE 2015.

Délibération n° DE_2015_055

Le budget primitif du service eau est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents et du membre représenté (11 pour, 0 contre et 0 abstention)**.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 222 355,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 28 850,00 €.

Atténuations de produits (014) : 7 000,00 €

Autres charges de gestion courante (65) : 100,00 €

Charges financières (66) : 0,00 €.

Charges exceptionnelles (67) : 0,00 €.

Virement à la section d'investissement (023) : 178 955,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 7 450,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Ventes produits fabriqués, prestations (70) : 40 533,00 €.

Excédent d'exploitation reporté (002) : 174 799,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 7 023,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 275 452,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Opérations d'équipement (20 21 23) : 263 163,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 7 023,00 €.

Opérations patrimoniales (041) : 5 266,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Dotations, fonds divers et réserves (10) : 0,00 €.

Réserves (106) : 0,00 €.

Subventions d'investissement (13) : 0,00 €

Virement de la section d'exploitation : (021) : 178 955,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 7 450,00 €.

Excédent d'investissement reporté (001) : 83 781,00 €.

Opérations patrimoniales (041) : 5 266,00 €.

Objet n° 3 : BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2015.

Délibération n° DE_2015_056

Le budget primitif du service assainissement est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents et du membre représenté (11 pour, 0 contre et 0 abstention)**.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 931,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 3 900,00 €.

Atténuations de produits (014) : 1 400,00 €

Autre charges de gestion courante (65) : 100,00 €.

Charges financières (66) : 0,00 €.

Charges exceptionnelles (67) : 100,00 €.

Virement à la section d'investissement (023) : 3 206,00 €.
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 5 225,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Ventes produits fabriqués, prestations (70) : 3 800,00 €.
Produits exceptionnels (77) : 0,00 €.
Excédent d'exploitation reporté (002) : 5 302,00 €.
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 4 829,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 28 005,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Subventions d'investissement (13) : 0,00 €.
Opérations d'équipement (20 21 23) : 23 176,00 €.
Emprunts et dettes assimilées (16) : 0,00 €.
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 4 829,00 €.
Opérations patrimoniales (041) : 0,00 €.
Déficit d'investissement reporté (001) : 0,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Dotations, fonds divers et réserves (10) : 404,00 €
Réserves (106) : 0,00 €.
Subventions d'investissement (13) : 0,00 €.
Virement de la section d'exploitation (021) : 3 206,00 €.
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 5 225,00 €.
Opérations patrimoniales (041) : 0,00 €.
Excédent d'investissement reporté (001) : 19 170,00 €.

Objet n° 4 : BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT ANNEE 2015.

Délibération n° DE_2015_057

Le budget primitif du lotissement est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents et du membre représenté (11 pour, 0 contre et 0 abstention).**

La section de fonctionnement s'élève en dépenses à 56 600,00 € et en recettes à 68 716,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 48 608,00 €.
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 7 992,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Produits des services, du domaine et ventes (70) : 1 500,00 €.
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 58 014,00 €.
Excédent de fonctionnement reporté (002) : 9 202,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 58 014,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Emprunts et dettes assimilées (16) : 0,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 58 014,00 €.
Déficit d'investissement reporté (001) : 0,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Emprunts (16) : 0,00 €.

Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) : 0,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 7 992,00 €.

Excédent d'investissement reporté (001) : 50 022,00 €.

Objet n° 5 : BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE D'ACTIVITES ANNEE 2015.

Délibération n° DE_2015_058

Le budget primitif de la zone d'activités est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents et du membre représenté (11 pour, 0 contre et 0 abstention).**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 82 700,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 40 000,00 €.

Autres charges de gestion courante (65) : 0,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 42 700,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Produits des services, du domaine et ventes (70) : 41 350,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 41 350,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 42 700,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 41 350,00 €.

Déficit d'investissement reporté (001) : 1 350,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Emprunts et dettes assimilées (16) hors 165 : 0,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 42 700,00 €.

Excédent d'investissement reporté (001) : 0,00 €.

Objet n° 6 : RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL A DUREE DETERMINEE POUR EFFECTUER LA GESTION DE DIVERSES REGIES, DE LA RESERVATION ET LE NETTOYAGE DE CERTAINES SALLES COMMUNALES.

Délibération n° DE_2015_059

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de recruter une personne sous contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1er juillet 2015, établi en application de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (emploi à temps non complet – quotité inférieure à 50 % d'un temps complet – commune de moins de 1000 habitants) pour effectuer les tâches suivantes :

- la gestion des diverses régies (gîte, camping, tennis et pesage) : accueil, réservation, encaissement et nettoyage.
- la réservation et le nettoyage des salles communales à l'exception de la Mairie et de l'Agence Postale Communale.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte cette proposition et fixe la durée mensuelle de travail à 39 heures soit 468 heures par an.

Cette personne sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe réduit au prorata de son temps de travail.

Le Conseil Municipal charge le Maire de lancer des appels à candidature et lui donne pouvoir pour effectuer les démarches de recrutement.

Objet n° 7 : RECRUTEMENT D'UN C.A.E. PAR LE BIAIS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME.

Délibération n° DE_2015_060

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'expiration prochaine du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Monsieur Philippe CHASSELON, il conviendrait de prendre une décision quant au renouvellement ou non de ce dernier par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, de renouveler le C.A.E. par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et fixe les conditions suivantes :

- date d'embauche : le 23 juin 2015,
- emploi à temps non complet (28 heures par semaine),
- durée du contrat : 1 an,
- fonctions exercées : entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, de la voirie et des réseaux...

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet n° 8 : PRIX DE LOCATION DU MATERIEL DE DENEIGEMENT.

Délibération n° DE_2015_061

Sur proposition du Maire et suite à l'acquisition de divers matériels de déneigement, le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide à l'unanimité des membres présents et du membre représenté de louer (avec chauffeur) le pousseur avec l'étrave à hauteur de 80 € de l'heure et le tracteur avec la fraise à 100 € de l'heure pour un usage privé sur la commune. Le Conseil Municipal accepte également de louer au même prix le matériel de déneigement (avec chauffeur) aux collectivités environnantes.

Objet n° 9 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE NAUTIQUE DE LASTIOULLES.

Délibération n° DE_2015_062

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Président du Centre Nautique de Lastioules relatif à une demande de subvention.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, décide d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 200,00 € et donne pouvoir au Maire.

Objet n° 10 : DEMANDE DE PARTICIPATION POUR L'ORGANISATION D'UN VIN D'HONNEUR LORS DE LA VENUE DE L'EVEQUE LE 7 JUIN 2015.

Délibération n° DE_2015_063

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Daniel BERNARD, membre local de l'équipe d'animation paroissiale, relatif à une demande de participation pour l'organisation d'un vin d'honneur le 7 juin 2015 lors de la venue de l'évêque. Celui-ci permettra au Père SIMON de pouvoir échanger avec les familles des communiantes et les habitants de Saint-Genès-Champespe.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, décide de donner une participation de 200,00 € et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 11 : PROPOSITION DE LA CHORALE DO REMY.

Délibération n° DE_2015_064

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Président de la Chorale Do Rémy de Champs-sur-Tarentaine qui nous propose d'intervenir sur la commune de Saint-Genès-Champespe moyennant le paiement des frais de SACEM (50,00 €) et l'organisation d'un pot.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte cette proposition et charge Mme Rachel GERBEAU de s'en occuper et de la faire venir le 18 juillet 2015 lors de la fête du pain. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 12 : VENTE DES TABLES ET BANCS DE LA SALLE DES FETES.

Délibération n° DE_2015_065

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de mettre en vente les anciennes tables et les bancs de la salle des fêtes (3 tables et 6 bancs).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte cette proposition, fixe le prix d'une table avec deux bancs à 150,00 €, charge M. Serge CHARBONNEL de s'en occuper et autorise le Maire à effectuer la vente.

Objet n° 13 : VENTE DU CORBILLARD.

Délibération n° DE_2015_066

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes offres de prix en sa possession relatives à la vente du corbillard.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, décide de le vendre à Monsieur Pascal TOURNADRE qui a proposé l'offre la plus élevée à savoir 1 005,00 € et autorise le Maire à effectuer la vente.

Objet n° 14 : LEVE TOPOGRAPHIQUE PARTIEL PARCELLE SECTION H 76 POUR LA ZONE D'ACTIVITES ET SUIVI DE CHANTIER.

Délibération n° DE_2015_067

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis en sa possession du Cabinet Bisio et Associés relatif au levé topographique partiel de la parcelle section H n° 76 pour le raccordement d'eaux usées de la Zone d'Activités ainsi qu'au suivi de chantier.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte ce devis pour un montant de 2 980,00 € H.T. soit 4 320,00 € T.T.C., autorise le Maire à signer les pièces nécessaires et à effectuer la dépense.

Objet n° 15 : 3EME TRANCHE DU LOTISSEMENT.

Délibération n° DE_2015_068

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis en sa possession du Cabinet Bisio et Associés relatif à la 3ème tranche du lotissement communal sur la parcelle section M n° 308 pour l'aménagement de 6 lots (dossiers, consultation des entreprises, suivi de chantier, mission maîtrise d'oeuvre, bornage, division parcellaire...).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, accepte ce devis pour un montant de 9 880,00 € H.T. soit 11 856,00 € T.T.C., autorise le Maire à signer les pièces nécessaires et à effectuer la dépense.

Objet n° 16 : DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE PAPON.

Délibération n° DE_2015_069

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Jean-Claude PAPON relatif à une demande d'autorisation d'entreposer son bois de chauffage sur une partie de la parcelle communale cadastrée section M n° 289.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et du membre représenté, autorise le Maire à donner son accord pour un **entreposage provisoire** de son bois de chauffage.

A Saint-Genès-Champespe, le 16 avril 2015.

Le Maire,
Daniel GAYDIER,